

0355

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE  
L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES**

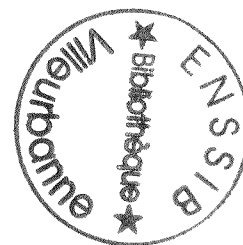
**RAPPORT DE STAGE**

**LA CITE DES METIERS**  
**CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE**  
**LA VILLETTE**

**Catherine PROKHOROFF**  
Chargée d'études documentaires  
Département cité des métiers  
Direction Jeunesse Formation  
Cité des Sciences et de l'Industrie  
La Villette.

**Madeleine AVRAIN**  
Conservateur stagiaire  
session 1995

24 Avril - 13 Mai 95



## SOMMAIRE

### **I. LA VILLETTE : L'ENVIRONNEMENT**

### **II. LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE**

**II.1 Cadre juridique**

**II.2 La distribution des espaces**

### **III. L'AVANT-PROJET CITE DES METIERS**

**III.1 Les acteurs du projet**

### **IV. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CITE DES METIERS**

**IV.1 L'équipement**

**IV.2 L'utilisation**

**IV.3 L'organisation**

**IV.4 Le partenariat**

**IV.5 Le service interne**

**IV.6 Les actions**

**IV.7 L'analyse du public**

**IV.8 La collection documentaire**

**IV.9 Les perspectives**

### **V. CONCLUSION**

**ANNEXE I : Glossaire des sigles**

**ANNEXE II : La cité des métiers - Mode d'emploi**

**ANNEXE III : Ateliers, événements - Programme de Mai 95**

## **I. LA VILLETTE : L'ENVIRONNEMENT**

La Villette cité des Sciences et de l'Industrie, c'est d'abord une ville dans la ville. Le parc, la cité de la musique, la grande halle, la géode, la cité des Sciences et de l'Industrie, constituent les principaux éléments d'attraction et de découverte de ce triangle géographique situé à l'Est de Paris.

## **II. LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE**

Avant d'aborder la cité des métiers, lieu que j'avais convoité pour effectuer mon stage professionnel, il me paraît indispensable de décrire brièvement la cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), la cité des métiers s'inscrivant dans la complémentarité des activités déployées par celle-ci.

### **II.1 Cadre juridique**

La cité des Sciences et de l'Industrie, établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.) est placée sous la tutelle<sup>1</sup>

- du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle et
- du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le budget est alloué par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et comprend une part d'auto-financement d'environ 20 %.

1 091 personnes participent à l'activité et contribuent à l'essor de l'établissement.

### **II.2 La distribution des espaces**

Située à l'intérieur d'un bâtiment moderne, inauguré en 1986, la CSI offre à elle seule bien des possibilités d'investigation en matière d'information scientifique et technique. Le visiteur qui y pénètre est en mesure de satisfaire ici sa curiosité. Le rez-de-chaussée est principalement dévolu aux enfants avec la cité des enfants qui comprend des espaces de jeux interactifs et propose des animations pour découvrir le monde des sciences et des techniques.

Le matin, dès l'ouverture, à l'intérieur du vaste hall d'accueil, la cité s'anime et des hordes d'enfants et d'adolescents envahissent les lieux. Aussi, l'on se prend à rêver et le désir de les suivre, afin de recommencer à jouer, est grand

Aux premier et second étages on découvre Explora composé d'expositions permanentes et temporaires sur les grands thèmes scientifiques, technologiques ou industriels de notre époque. La fréquentation de l'ensemble des activités est payante. Des salles de spectacle, de conférences et des commerces sont aussi implantés dans ces lieux.

---

<sup>1</sup> A compter du 18.05.95 : Ministère du Travail, dialogue social et participation.  
Ministère de l'Education nationale, enseignement supérieur, recherche et insertion professionnelle.

### **II.3 L'offre documentaire générale**

La documentation multimédia, en relation avec les thèmes précités vient compléter les espaces en offrant au public, enfants, adolescents et adultes des structures de consultation gratuites<sup>2</sup> réparties entre le rez-de-chaussée et le sous-sol.

Elle comprend :

- les Médiathèques
  - La médiathèque tout public
  - La médiathèque des enfants
  - La médiathèque d'histoire des sciences (public spécialisé)
- La cité des métiers.

C'est à l'intérieur de cette dernière structure que s'est déroulé mon stage.

### **III. L'AVANT-PROJET CITE DES METIERS**

Avant d'ouvrir en Mars 1993, dans sa configuration actuelle, le projet cité des métiers a connu des mutations successives. Tout d'abord, un espace dénommé "passage des métiers" fonctionne au rez-de-chaussée, au sein de l'espace entreprise. Suite logique des présentations muséologiques sur le tissu industriel français, il offre au public une ouverture concrète sur les métiers et la vie professionnelle. Des bornes interactives, dépliants d'information, théâtre du travail, présentent au visiteur les évolutions de l'organisation du travail par secteur d'activité (ex. : sidérurgie, santé, agriculture...) Des modalités d'accueil renseignements et accueil spécifiques existent déjà et sont assurées en collaboration avec du partenariat (personnel de l'ANPE<sup>3</sup> et du CIO inter jeunes de l'Education nationale.)

L'offre créant la demande, très tôt, il s'avère nécessaire, pour les responsables, "d'aller plus loin" afin de répondre aux besoins exprimés par les demandes du public. Comment et sous quelle forme, un développement ou des aménagements seront-ils envisagés ?

#### **III.1 Les acteurs du projet**

En Janvier 1991, à la demande du Président de la CSI, un groupe de travail est constitué et chargé d'élaborer un projet à long terme. Il s'agit d'un groupe de coordination inter-directionnel composé d'une vingtaine de personnes, qui devra, dans un rapport final - à partir de l'existant - redéfinir des objectifs de contenus et d'actions à mettre en oeuvre, pour la réalisation d'un axe métiers et vie professionnelle. Ce projet devra :

- envisager des hypothèses d'implantation,
- préciser les axes de partenariat
- évaluer les aspects économiques.

---

<sup>2</sup> La souscription d'un abonnement annuel est demandée pour le prêt de documents à domicile (200 F. pour les adultes, 50 F. pour les enfants.)

<sup>3</sup> Les sigles sont développés en annexe I.

C'est à la fois le fruit d'un long et patient travail de concertation et d'analyse, mené à bien par le groupe de coordination, ainsi qu'une volonté de la présidence, qui aboutiront progressivement à la définition de la phase 1 de la cité des métiers.

#### **IV. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CITE DES METIERS**

La cité des métiers est désormais un espace délimité de 600 m<sup>2</sup> situé au sous-sol du bâtiment (niveau S1) communiquant avec la médiathèque, de proximité immédiate. Elle est nettement signalée à partir du niveau O, ce qui en facilite l'accès. L'espace est organisé à partir d'un point d'information générale autour de quatre pôles principaux :

- trouver une formation
- choisir son orientation
- trouver un emploi
- s'informer pour un bilan.

##### **IV.1 L'Equipement**

L'offre documentaire multimédia, les différents services télématiques et les bornes interactives sont choisis en relation avec les quatre axes. Au pourtour de la salle sont installés des bureaux vitrés pour des entretiens personnalisés, une salle d'atelier permet de recevoir de petits groupes. Un photocopieur complète cet équipement<sup>4</sup>

##### **IV.2 L'utilisation**

L'utilisateur qui pénètre dans cette salle a la possibilité de s'informer et d'agir puisqu'il peut :

- relever sur Minitel les offres d'emploi ANPE Ile de France  
[12 postes Minitel connectés aux offres d'emploi ANPE Ile de France (SERIF) fonctionnent en permanence. L'affluence est telle, en raison de la gratuité et du besoin des usagers, que la consultation est limitée à 15 minutes. Un système de distribution de tickets horaires régule les flux. Une personne surveille l'espace et aide à l'interrogation en permanence.]
- réaliser sur place son curriculum vitae à l'aide d'un logiciel conçu à cet effet (trois postes sont disponibles)  
[seule prestation payante 20 F. les 45 minutes - cette mesure permet de maîtriser l'occupation des postes.]
- rédiger une lettre de motivation à l'aide de la documentation
- solliciter l'avis d'un conseiller.

Il ne lui restera plus alors qu'à expédier sa demande.

Cet exemple schématique d'utilisation du service au pôle "trouver un emploi" n'est pas mentionné pour faire accroire à des stratégies idylliques mises en place pour le public. La réalité économique actuelle est tout autre. Mais il démontre, outre l'aspect pratique de la démarche, l'intervention des partenaires divers et multiples, l'utilisation de leurs outils et savoir-faire, afin de réunir en un même lieu, des compétences et complémentarités au service de l'utilisateur. L'efficacité, le renseignement, l'écoute et le

---

<sup>4</sup> Cf. plan en annexe II.

conseil, mais aussi l'anonymat et l'autonomie constituent les accents prépondérants auxquels les organisateurs ont souhaité s'attacher et ils y ont réussi.

### IV.3 L'organisation

Département de la direction jeunesse formation, l'équipe citée des métiers comprend neuf personnes à temps complet en service interne, dont un chef de département, pour la coordination des différentes activités. Quarante personnes partenaires issues de sept organismes différents assurent et font évoluer les prestations "face public." Cinq postes seulement sont pourvus par la CSI pour le département cité des métiers. Il s'agit donc d'une conception originale de fonctionnement dont l'hétérogénéité du personnel en place est surprenante et mérite qu'on s'y attarde.

### IV.4 Le partenariat

Très tôt en effet, la CSI associe des partenaires aux différents projets qu'elle développe ne pouvant maîtriser à elle seule tous les savoir-faire. Afin d'être en phase avec la réalité scientifique et l'évolution des techniques, cette indispensable coopération s'opère en direction des acteurs de la vie professionnelle à tous les niveaux : du chef d'entreprise à l'employé ; du chercheur-ingénieur à l'enseignant et au formateur. C'est auprès d'un large public qu'il s'agit d'animer et de faire vivre les expériences conçues et réalisées dans une perspective de recherche ou de vulgarisation.

Ce principe du fonctionnement en partenariat prévaut également à la cité des métiers et contribue à professionnaliser les interventions en direction des publics. Il est réglementé par deux documents principaux, qui définissent les prérogatives de chacun :

- la charte de la cité des métiers
- la convention bilatérale.

Les organismes participants adhèrent aux objectifs de la charte de la cité des métiers définis en commun ou soumis aux nouveaux partenaires, alors que la convention réglemente les modalités de fonctionnement, délimite les droits, devoirs et obligations de chacune des parties. Elle est signée par les représentants légaux de chacun des organismes.

Dix organismes prêtent leur concours au fonctionnement de la cité des métiers, soit en détachant du personnel à temps partiel, ou à temps complet ; soit en fournissant des aides financières ou de la documentation. C'est le cas de l'ANCE et du Centre INFFO pour leur documentation papier, du CNED et de l'ANPE pour l'interrogation gratuite de leur service télématique. Dans le premier cas, chacun des organismes participants est chargé d'assurer une permanence en personnel au pôle de sa spécialité pendant les heures d'ouverture au public (10 h. - 18 h. du mardi au samedi.)

- Pour le pôle "trouver un emploi", l'ANPE est présente avec plusieurs personnes ;
- Pour le pôle "trouver une formation", l'AFFA, le CNED, les DAFCO/GRETA, se partagent la permanence ;
- Pour le pôle "choisir son orientation", c'est le CIO média com ;

- Pour le pôle "s'informer pour un bilan", on rencontre le réseau des CIBC, le CESI et l'AFPA.

#### **IV.5 Le service interne**

Les relations institutionnelles, la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement général, les acquisitions et le traitement documentaire, les applications informatiques et télématiques constituent les principales tâches dévolues aux membres de l'équipe interne. Quatre personnes sont en outre affectées à la coordination de l'activité de chacun des pôles. Elles assurent également, à tour de rôle, avec leurs collègues, une permanence d'accueil du public au point d'information générale.

Je considère cependant que le développement accru du partenariat peut masquer, dans certains cas, la nécessité pour la CSI de créer des postes permanents. Un recours systématique au personnel de certains organismes - présents localement avec un effectif de plusieurs postes de travail - risque, à terme, de fragiliser un équilibre habilement maintenu et d'engendrer des dérapages susceptibles de faire perdre à la cité des métiers la maîtrise de ses objectifs.

#### **IV.6 Les actions**

Ces remarques sont indépendantes du constat très positif que j'ai pu observer pendant ce court séjour, qu'il s'agisse de satisfaire à la demande spontanée du public ou d'instruire des thèmes spécifiques en direction de groupes. En effet, j'ai eu l'occasion d'assister à deux séances d'information organisées sur inscription préalable des participants. L'une concernant "les contrats en alternance", l'autre "la création d'entreprise."

Dans les deux cas, les procédures sont similaires, tout en considérant la particularité du thème de la réunion. Un tour de table pour que chacun exprime :

- ses acquis ou expériences précédentes,
- ses intentions professionnelles,
- l'objectif personnel à atteindre.

L'animateur analyse en fonction de chacun et avec la participation du groupe :

- les conditions de réalisation
- les écueils à éviter
- les points positifs à développer.

Il dispense les conseils à observer, donne les adresses pratiques, les techniques à développer, les renseignements juridiques, invite à l'exploitation de la documentation locale médiathèque et cité des métiers. Au cours de ces échanges, l'atmosphère se détend, l'expression devient plus libre, une cohésion s'instaure et les idées cheminent pour que chacun trouve sa voie en pleine connaissance de cause. Ces actions examinent les possibilités, développent les informations et tentent de redonner confiance. La séance terminée, la porte de la cité des métiers reste ouverte sans besoin de se justifier pour la franchir de nouveau.

Voici deux exemples d'actions ciblées, qui font partie des "ateliers événements". Ils sont portés à la connaissance du public aux pôles d'information et à l'aide d'un dépliant

programme publié mensuellement. Le programme<sup>5</sup> de Mai proposait sept types d'actions différentes dont deux consacrées à des propositions directes de recrutement.

Ici, l'interrogation par le public est différente de la démarche obligée vers une institution désignée à l'extérieur. Elle induit de part et d'autre un comportement moins rigide. L'utilisateur s'informe spontanément, le conseiller ne joue pas un rôle de représentation. La relation de subordination s'abolit au profit d'approches psychologiques plus positives. La recherche d'une confirmation, souvent une simple écoute est nécessaire à l'utilisateur. C'est donc une invite à maîtriser ses options ou analyser ses choix et non une solution toute faite qui lui sera proposée. J'ai constaté également, que la (ou les) destination(s) choisie(s) ou conseillée(s) au point d'information générale : emploi, formation, orientation ou bilan, prime(nt) sur l'institution rencontrée : ANPE, AFPA, CIO, ou CIBC. Elle est d'ailleurs souvent ignorée par le consultant, ce qui n'est pas contradictoire avec la pertinence du renseignement fourni par un professionnel.

Enfin, la réunion sur un même site de plusieurs organismes, favorise l'échange mutuel, enrichit les méthodes de travail et nourrit les expériences. Les modalités de l'offre : actions en direction des groupes, informations et renseignements individuels, documentation, sont élaborées en concertation avec les partenaires et en fonction des comportements observés auprès du public.

#### **IV.7 L'analyse du public**

Pour évaluer son activité, la cité des métiers a mis en place des indicateurs de fréquentation quantitatifs. Ils donnent lieu à l'établissement de statistiques journalières regroupées mensuellement sous forme de tableaux de bord. Courbes, graphiques et pourcentages traquent les déambulations et observent les pratiques de l'utilisateur.

Les données les plus marquantes sont les suivantes :

- la moyenne journalière de fréquentation est de 1200 personnes avec des pointes nettement supérieures le mardi - jour le plus chargé - et en période scolaire ;
- 11 % du public de la CSI se rend à la cité des métiers ;
- 68 % des utilisateurs utilisent exclusivement l'auto-documentation. Le roulement du fonds documentaire s'établit entre 20 et 27 % et les ouvrages les plus empruntés concernent d'abord l'emploi.

A noter, en effet, que la prédominance de l'utilisation des services concerne les offres liées au secteur emploi :

- 51 % des entretiens thématiques sont réalisés sur ce pôle
- 28 % pour le pôle formation
- 11 % pour le pôle orientation
- 10 % pour le pôle bilan.

Qui sont les utilisateurs ? L'examen d'une enquête sociologique, effectuée par le département évaluation et prospective de la CSI, entre juillet 93 et juin 94 - non encore publiée - m'a permis de dégager le portrait du visiteur cité des métiers :

---

<sup>5</sup> Cf. programme en annexe III.



C'est majoritairement une femme : 63 % - entre 25 et 44 ans : 58 % - habitant la région parisienne : 95 % - demandeur d'emploi : 60 % - possédant le baccalauréat et au dessus : 70 %.

Rapidement analysées ces indications font apparaître :

- que la proportion femmes/hommes est inversée si on la compare avec la fréquentation dans d'autres établissements (la B.P.I. par exemple) ;
- que le public peu diplômé est minoritaire ;
- que la demande d'emploi constitue la principale démarche, ce qui corrobore les données statistiques de l'offre de services.

Un groupe de travail tente de mettre en place des actions d'accompagnement en direction des publics peu diplômés afin de leur permettre d'accéder au renseignement et à l'information avec plus de facilité.

Un troisième volet devrait compléter cette panoplie d'analyses des publics : l'enquête qualitative. Plus difficile à réaliser, elle est, pour partie, assujettie à la conjoncture économique actuelle. En effet, l'indice de satisfaction sur la qualité du service rendu, sera considéré comme positif, si la démarche du consultant se concrétise favorablement et durablement sur le marché du travail. Indépendamment de la situation du marché de l'emploi, c'est en direction des entreprises qu'un gros travail de sensibilisation devrait être entrepris, afin de favoriser l'insertion professionnelle.

#### **IV.8 La collection documentaire**

Soutien indispensable des actions déployées à la cité des métiers, la documentation revêt une importance primordiale puisqu'elle est utilisée par 68 % des usagers.

Pensée et organisée avec discernement, elle reprend les quatre grandes thématiques de la salle (emploi, formation, orientation et bilan) et s'appuie sur la classification de l'ONISEP pour la cotation des ouvrages. Un indice composé de trois lettres permet d'identifier et de localiser les documents - afin de les distinguer de ceux de la médiathèque, exemple :

- MFP, pour Métiers Formation Placement - MFF - MFO - MFB.

Les critères du choix des collections sont axés vers l'acquisition d'ouvrages pratiques répondant aux besoins immédiats du public :

- réaliser son C.V., ou faire une lettre de motivation ;
- conseils pour un entretien d'embauche ;
- connaître ses droits...

Le prolongement documentaire de chacun des pôles est alimenté par des guides, annuaires, répertoires, encyclopédies de métiers. On y trouve par exemple :

- le dicoguide de la formation
- le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)
- le kompass - collection papier et CD ROM etc.

La plupart des documents sont achetés en quatre exemplaires, deux étant consacrés au prêt, à l'exception des ouvrages de référence acquis en un ou deux exemplaires et consultables sur place.

Sont exclus du fonds :

- les documents idéologiques sur le travail
- les conventions collectives, qui sont à la médiathèque
- les annales de concours ou de préparation aux examens
- les documents de promotion des établissements privés ou confessionnels.

Une cinquantaine de titres de périodiques, complète trois secteurs seulement (pas de publication spécifique dans le domaine "bilan") - trois quotidiens ont été sélectionnés pour la publication des offres d'emploi (le Monde, le Figaro, le Parisien.)

La documentation de ce fonds est onéreuse, les guides et annuaires nécessitant un renouvellement périodique. C'est donc une collection constamment actualisée qui est présentée. Cependant, la notion de nouveautés ne recouvre pas les mêmes critères qu'en bibliothèque publique. Il s'agit plutôt d'une recherche de filiation documentaire en relation avec les manifestations d'Explora. Ce qui est présentement le cas pour l'exposition sur l'emballage. Elle fournit un réservoir d'idées à l'utilisateur et les ouvertures documentaires, sélectionnées sur ce sujet, répondent aux interrogations suivantes :

- formations à posséder ou à envisager ;
- professions liées à ce secteur d'activité : maquettiste-volumiste, cariste, technicien d'emballage, travail des papiers, cartons, plastiques ;
- tendance du marché : études de secteur, ex. : conditionnement des fruits et légumes ;
- les grandes entreprises : carnet d'adresses, ex. : BSN - Saint Gobin.

En fonction des politiques d'acquisition respectives, médiathèque et cité des métiers, cet exemple de recherche documentaire contribue à l'actualisation des fonds, la mise à jour des documents et au développement des collections. Un travail en collaboration constante s'effectue avec le personnel de la médiathèque concernant :

- la spécificité des acquisitions  
[les documents sur les métiers sont achetés pour le : fonds cité des métiers ; les documents sur les analyses financières ou les techniques de production pour le fonds médiathèque]
- le traitement et l'insertion des documents au catalogue informatisé
- la production d'outils à destination du public.

Récemment, les titres des revues de la médiathèque, contenant des offres d'emploi ou des propositions de formation, ont été recensés et sont mis à la disposition du public, sous la forme d'un répertoire alphabétique.

L'utilisation des fonds en complémentarité, conduit donc un public nouveau à la découverte de l'une ou l'autre des sections.

Composée d'environ 4 000 documents, il ne s'agit plus, désormais, d'augmenter la collection, mais plutôt de la rendre accessible au plus grand nombre, par des actions sur les collections et la production d'outils d'investigation à disposition du public. C'est ainsi que des aménagements internes sont envisagés pour améliorer la signalétique, enrichir la borne interactive "métiers" par des renvois de cotes médiathèque, créer un fascicule descriptif des cotes citées des métiers. Des projets sont à l'étude pour développer la documentation sur l'Europe, effectuer des co-éditions avec des observatoires ou des centres de recherche pour la publication, d'études vulgarisées à l'intention du grand public.

Un inventaire des lieux ressources - concernant l'emploi, la formation, l'orientation et le bilan - est envisagé. Recensant les différents points d'accueil en région parisienne, avec, pour chaque organisme, la spécificité de l'offre et le public accueilli. Les informations ainsi recueillies pourraient faire l'objet d'une publication qui offrirait, aussi bien aux professionnels qu'aux publics, des orientations appropriées.

Mentionnés à titre d'exemple, ces quelques projets conçoivent déjà les initiatives à entreprendre afin de parfaire l'offre documentaire. Cependant, les moyens en personnel nécessaires à leur mise en oeuvre, sont, me semble-t-il, insuffisants. Un seul poste de documentaliste et un emploi temporaire pour les tâches de magasinage sont actuellement affectés à ce service.

#### **IV.9 Les perspectives**

Toujours soucieuse d'améliorer les prestations locales, qui nourrissent ses aspirations, c'est également vers l'extérieur que s'oriente l'activité future de la cité des métiers dans sa phase 2.

Une collaboration avec la 5ème chaîne de télévision (chaîne de la culture du travail et de l'emploi) a déjà commencé en 1995. Deux émissions à thème ont été réalisées en région - l'une à Calais, l'autre à Nîmes - et diffusées sur la chaîne nationale.

L'utilisation du média télévision, afin d'informer le grand public, illustre par des témoignages et des renseignements pratiques, les possibilités d'actions envisageables, pour des situations données. Au vu des deux premières émissions une réflexion est engagée dans le but de poursuivre et faire progresser le produit.

A la suite des contacts entrepris avec les partenaires de Calais - Municipalité, Chambre de Commerce, Chambres des Métiers, professionnels de l'information - pour la réalisation de l'émission télévisée, les différents responsables régionaux, tentent, la mise en place d'un dispositif d'accueil du public, similaire à celui de la cité des métiers. Avec l'appui et les conseils de cette dernière. Cette évolution, vers des missions d'expert, constitue pour la cité des métiers, un objectif supplémentaire de promotion et d'essaimage, en région, de structures du même type.

Enfin un troisième volet de coopération externe est entrepris, au niveau européen, avec le programme PETRA. Ce programme est destiné à soutenir la formation professionnelle initiale des jeunes de 16 à 28 ans dans les Etats membres. Il leur permet de bénéficier d'un placement en formation ou en stage, en entreprise, dans un autre Etat membre.

Initié par les quatre pôles de la cité des métiers, ce programme suppose contacts et collaborations avec les professionnels de l'information des différents pays ainsi qu'une participation effective à l'élaboration du projet commun intitulé "village orientation." Ces liens, une fois instaurés, c'est en direction des jeunes, que les chemins d'accès pourront être ouverts, en particulier à ceux, de plus en plus nombreux, qui s'interrogent sur les éventuelles possibilités d'un marché sans frontière.

## V. CONCLUSION

Insérée au sein du dispositif de la CSI, la cité des métiers amène un public nouveau à découvrir l'ensemble des activités. En raison de la place qu'elle occupe à l'intérieur du complexe Vilette et des liens qu'elle entretient avec les acteurs de la vie professionnelle, à tous les niveaux, elle a une vocation de médiation et remplit, par ailleurs, un véritable rôle social.

C'est un lieu fédérateur pour les personnels qui la composent, dont les principes de fonctionnement reposent sur l'adhésion et la motivation de toute une équipe.

Gageons de sa capacité à conserver son dynamisme, afin qu'elle soit en mesure de poursuivre ses missions envers un public en quête d'espoirs professionnels.

## ANNEXE I

### GLOSSAIRE DES SIGLES

<b>AFPA</b>	:	<b>Association pour la formation professionnelle des adultes</b>
<b>ANCE</b>	:	<b>Agence nationale pour la création d'entreprises</b>
<b>ANPE</b>	:	<b>Agence nationale pour l'emploi</b>
<b>BPI</b>	:	<b>Bibliothèque publique d'information</b>
<b>Centre INFFO</b>	:	<b>Centre d'information sur la formation</b>
<b>CESI</b>	:	<b>Centre d'études supérieures industrielles</b>
<b>CIBC</b>	:	<b>Centres inter institutionnels de bilan de compétences</b>
<b>CIDJ</b>	:	<b>Centre d'information et de documentation jeunesse</b>
<b>CIO</b>	:	<b>Centre d'information et d'orientation</b>
<b>CNED</b>	:	<b>Centre national d'enseignement à distance</b>
<b>DAFCO</b>	:	<b>Délégations à la formation continue</b>
<b>GRETA</b>	:	<b>Groupement d'établissements (Organismes de formation d'adultes de l'Education nationale)</b>
<b>ONISEP</b>	:	<b>Office national d'information sur l'emploi et les professions</b>
<b>SERIF</b>	:	<b>Service emploi de la région Ile de France</b>

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8128468